



---

## 45<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme

### **Discussion annuelle sur l'intégration d'une perspective genre**

Genève, le 28 septembre 2020

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

Des stratégies compréhensives sont nécessaires pour prévenir et combattre les formes multiples que revêt la violence à l'égard des femmes, qui sont souvent victimes de plusieurs formes de discrimination conjuguées et intersectionnelles.

Il est donc nécessaire de:

- Considérer les droits de l'homme comme universels, interdépendants et indivisibles;
- Situer la violence à l'égard des femmes dans un continuum se déroulant dans différents contextes ;
- Reconnaître les aspects et les facteurs multiples de discrimination, y compris les inégalités structurelles et institutionnelles ;
- Analyser les hiérarchies sociales et économiques entre les femmes et les hommes.

La Suisse s'engage pour assurer une intégration transversale de la dimension genre dans toutes ses activités multilatérales et bilatérales. Elle développe et soutient les activités et initiatives de la Genève internationale, plateforme fondamentale pour la mise en œuvre de l'égalité des sexes grâce à la présence du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, d'agences humanitaires, d'ONG's actives dans les droits des femmes et du pôle « Genre et diversité » basé à la Maison de la paix.

La Suisse est convaincue de la nécessité de tenir compte des expériences spécifiques des femmes afin qu'elles puissent profiter pleinement de leurs droits. Elle invite le Conseil à inclure de manière plus

---

systematique la dimension genre dans les débats qui ont lieu à son sein. La problématique de la discrimination intersectionnelle, dont les femmes sont souvent victimes, devrait aussi être davantage prise en compte.

Je vous remercie.